



descente d'eau pluviale

Par **dereb**, le **04/09/2020** à **15:50**

bonjour, je suis propriétaire dans un ensemble de 4 batiments.

dans le mien, il y a un patio ou descendent les eaux du toit.

actuellement l'evacuation est bouchée et on vient de constater qu'a l'origine(1995)
l'évacuation n'avait pas été correctement effectuée.

le règlement intérieur indique:"parties communes à tous les copropriétaires, l'alimentation et
les réseaux de toutes natures jusqu'au branchements au raccordements individuels des
batiments.

ces travaux entrent ils dans ce cadre ou seul notre immeuble est il concerné?

merci de votre réponse.